

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR54/015/2009  
16 juin 2009

### **Soudan. Déclaration d'Amnesty International devant le Conseil des droits de l'homme**

Lors d'une réunion du Conseil des droits de l'homme ce mardi 16 juin, Amnesty International a fait une déclaration orale en relation avec le rapport de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

L'organisation a déclaré que les arrestations arbitraires, les détentions au secret, la torture et les autres formes de mauvais traitements avaient augmenté au Soudan au cours des douze derniers mois. Ces violations visent des civils de tout le Soudan, et plus particulièrement du Darfour, parmi lesquels des journalistes, des défenseurs des droits humains, des femmes et des enfants.

La rapporteuse spéciale Sima Samar mettait l'accent dans son dernier rapport sur plusieurs violations systématiques et manifestes des droits civils et politiques qui persistent au Soudan et ont été exacerbées par des événements tels que l'attaque menée à Khartoum en mai 2008 par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre le soudanais Omar el Béchir. Amnesty International a attiré l'attention sur les centaines de disparitions de civils, principalement originaires du Darfour, que le gouvernement n'a toujours pas reconnues depuis les arrestations qui ont fait suite à l'attaque de Khartoum par le Mouvement pour la justice et l'égalité.

Amnesty International a également condamné les sentences capitales qui ont été prononcées à ce jour contre 103 personnes soupçonnées d'appartenir au Mouvement pour la justice et l'égalité, dont deux sont âgées de seize et dix-sept ans respectivement. Ces personnes ont passé des mois en détention au secret et ont toutes été jugées à l'issue de procès iniques devant des tribunaux d'exception ne respectant pas le droit national et international. Il faut que ces détenus soient jugés devant des tribunaux ordinaires et n'ayant pas recours à la peine de mort.

Seule la rapporteuse spéciale est en mesure de recenser ces violations et les autres atteintes graves aux droits humains et d'en faire état au Conseil des droits de l'homme. Le Conseil n'a pas d'autre moyen d'être informé de manière précise et exhaustive sur cet aspect de la situation dans le pays.

Le mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan a été créé pour répondre à une situation caractérisée par des violations flagrantes et systématiques des droits humains. Amnesty International a exhorté le Conseil des droits de l'homme à renouveler le mandat de Sima Samar tant que les violations manifestes et systématiques se poursuivent dans le pays et au moins pour une année encore.

Amnesty International regrette vivement qu'aucune consultation ouverte n'ait encore eu lieu sur le projet de résolution sur le Soudan et qu'une fois encore seule une minorité de délégations se préoccupent réellement de cette résolution.

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)

International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)